

# Flambée des prix et assiette réduite !

*Depuis le 1<sup>er</sup> juin la gestion de 75 de nos RIE a été confiée à la société ELIOR ■ Premier constat, une flambée du prix du plateau et aucune information sur les nouvelles règles sur les menus ■ Inacceptable alors que les salaires des postier-es sont en berne !*

## **Le casse tête du plateau repas**

*Concrètement la société ELIOR a l'obligation de proposer au moins deux menus à prix et à composition fixe. Le tarif du menu « équilibre » est limité à 3,76€ avec ristourne (5€ sans ristourne). Mais le pain n'est pas compris dans les menus, il est facturé 10 cts... il n'y a pas de petites économies !*

*Dès que le/la convive sort de la composition du menu, chaque plat est facturé individuellement et le prix explose ! Dans le cahier des charges on peut lire : « le prix doit être sensiblement inférieur à celui pratiqué pour des prestations similaires par des restaurants ouverts au public présents sur la zone de chalandise et pratiquant une activité commerciale »... sans commentaires !*

## **ELIOR aux manettes**

La Poste a lancé en 2014 un appel d'offre pour la restauration collective gérée par des sociétés de restauration privées situés dans les locaux de l'entreprise. C'est la société ELIOR qui a décroché le contrat avec un cahier des charges drastique imposé par La Poste. Il ne fait donc aucun doute, que cette société de restauration va vouloir tenter de rentabiliser son investissement sur le dos des postier-es. Si pour l'instant la qualité semble au rendez-vous (l'appât des premiers jours ?), nous craignons que cela ne dure pas ou que les prix flambent encore ! Quant à la quantité dans l'assiette, elle est en diminution. Ce contrat juteux représente 3 millions de repas par an, soit une moyenne de 12 000 par jour (ELIOR sert 88 millions de repas par an). La Poste justifie cette réforme par une volonté d'enrayer la baisse de fréquentation des restaurants... Mais elle y contribue largement en supprimant des emplois et en éloignant les personnels des points de restauration existants !

## **Aucune explication**

Ce qui est sûr, c'est que les agents n'ont pas été prévenus de ces changements. Les postier-es étaient habitués au choix de leurs menus. La Poste et ELIOR leur impose un menu unique pour bénéficier d'un tarif similaire à ce à quoi ils pouvaient prétendre auparavant... Pas étonnant que ce soit vécu comme une régression.

## **ELIOR a oublié la ristourne !**

La Poste contribue au prix du repas. La part entreprise est déduite du prix systématiquement. Pour les personnels qui ont un salaire brut inférieur à l'indice 548 (ou équivalent pour les salarié-es), une autre aide est déduite, c'est la ristourne (1,24€ au 1<sup>er</sup> avril 2015). Cependant pour pouvoir en bénéficier, il faut que le reste à charge du convive soit au moins de 2,32 €... Mais vu que les prix sont affichés en points la plupart du temps, c'est incontrôlable notamment parce qu'ELIOR affiche tantôt un prix, tantôt un nombre de points pour chaque plat !

Et en plus, ELIOR n'a pas paramétré ses caisses le jour du démarrage : la plupart des agents qui y avaient droit se sont vu sucrer la ristourne... inadmissible !

## **Et les restaurants associatifs ?**

*Il reste 57 restaurants encore gérés par des associations de personnel de La Poste, et ils ne sont donc pas concernés par cette réforme. Mais il y a fort à craindre que La Poste ne tente de leur imposer le même cahier des charge... ce qui signerait la mort des associations et le transfert de ces restaurants à ELIOR !*

Comme toutes les entreprises, La Poste doit contribuer à la restauration de son personnel mais comme à son habitude, elle aide à minima ! Un titre restaurant qui permet tout juste de s'acheter un sandwich et maintenant, l'augmentation du prix du repas dans les restaurants collectifs... Mais de qui se moque t-on ?

**Pour SUD PTT, chaque postier-e doit bénéficier d'une aide à la restauration digne de ce nom !**

**La Poste doit considérer son personnel et mettre la main au portefeuille.**

**SUD PTT revendique une augmentation du budget social de 25 % !**